



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

99-06-28

CANADA
Province de Québec
Commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Maniwaki

Assemblée extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le 28 juin 1999 à 19h30 au local 218 de la C.E.H.G.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, et Nicole Miller Potvin et messieurs Guy Éthier, Charles Langevin, Guy Lesage, Paul Liberty et Daniel Moreau tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault et monsieur Robert Chalifoux, commissaires représentant les parents.

Absences motivées :

Mme Linda Lefebvre
Mme Denise Miron Marion
Mme Line Renaud
M. Stephen Ryan
M. Reid Soucie

Sont également présents à cette assemblée:

M. Louis Pelletier,	Directeur général
M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur des services financiers et responsable de la rémunération
M. Réjean Carle,	Directeur du service des ressources humaines et secrétaire général
M. Gilles Taillon	Directeur du service des ressources éducatives et directeur des services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Le président, M. Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION 99-CC-140 **Ordre du jour.**

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que l'ordre du jour présenté soit accepté.

- 1- **Ordre du jour**
- 2- **Correspondance**
- 3- **Adoption du budget de la commission scolaire pour l'année scolaire 1999-2000**
- 4- **Approbation par la commission scolaire des budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes pour l'année scolaire 1999-2000**
- 5- **Taux d'intérêts pour l'année scolaire 1999-2000**
- 6- **Contrat de photocopieurs**



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION 99-CC-140 (suite)

99-06-28

- 7- Demande de congé de préretraite
- 8- Rapport sur l'état et les besoins des écoles et des services confessionnels pour l'année 1998-1999
- 9- Demande d'utilisation de l'école St-Jean Bosco à Campbell's Bay (P.E.E.P. : Programme d'Enrichissement Éducatif du Pontiac)
- 10- MAO, école Laval de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau
- 11- Suivi enquête administrative (huis clos)
- 12- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 99-CC-141 Huis clos.

Il est proposé par le président M. Daniel Moreau que, compte tenu de la présence de la procureure, Me Marie-Josée Bédard, l'assemblée procède immédiatement à l'étude à huis clos du sujet no 11 (suivi enquête administrative).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 99-CC-142 Réouverture.

Il est proposé par le président M. Daniel Moreau de rouvrir l'assemblée à 19h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général, M. Louis Pelletier répond aux questions concernant la correspondance déposée à titre d'information.

RÉSOLUTION 99-CC-143 Adoption du budget de la commission scolaire.

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 1999-2000;

ATTENDU que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais a, par résolution du 16 juin 1999, portant le numéro 99-CC-122, demandé au ministre de l'Éducation l'autorisation d'adopter un budget dont les dépenses excèdent les revenus et qu'à la date prévue pour l'adoption dudit budget, l'autorisation demandée n'a pas eu réponse;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation, est établie au montant de 1 059 967 274\$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 1999-2000;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$;



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION 99-CC-143 (suite)

99-06-28

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage d'adopter un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus conditionnellement à l'autorisation du ministre de l'Éducation. Il est également convenu de fixer le taux de taxe scolaire à 0,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 99-CC-144 Approbation par la commission scolaire des budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes.

CONSIDÉRANT les budgets adoptés par les conseils d'établissements (article 95);

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes (article 276);

CONSIDÉRANT les documents déposés "Résolutions des conseils d'établissement adoptant les budgets 1999-2000, des écoles ou des centres et les budgets des établissements";

Il est propos par le commissaire M. Robert Chalifoux d'approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation de adultes sous réserve des réajustements qui pourront être apportés en cours d'année selon les effectifs réels et de toute autre modification pouvant affecter les revenus et les dépenses de l'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 99-CC-145 Taux d'intérêts pour l'année scolaire 1999-2000.

ATTENDU que la commission doit fixer le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que le taux d'intérêts soit fixé à 12% pour l'année 1999-2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION 99-CC-146 Contrat de photocopieurs.

ATTENDU qu'au cours du mois de février 1999, la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais est allée en appel d'offres pour la location de photocopieurs, soumission HBO-99;

ATTENDU que les soumissions reçues ont été analysées et que des opinions juridiques ont été obtenues des procureurs de la commission à l'époque;

ATTENDU qu'en date du 21 avril 1999, la commission adoptait la résolution 99-CC-82 octroyant le contrat à la firme Pitney Bowes Canada;

ATTENDU l'action en nullité intentée par Macoumo Inc. le 10 mars 1999, visant l'annulation de la résolution 99-CC-82;

ATTENDU l'opinion émise par les procureurs actuels de la commission à l'effet que les soumissions de Pitney Bowes Canada ne sont pas conformes alors qu'elles avaient été jugées conformes à l'époque;

ATTENDU les délais inévitables quant à l'audition par le tribunal de l'action en nullité;

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau :

- 1° que les attendus fassent partie intégrante de la résolution
- 2° que la résolution 99-CC-82 soit rescindée à toutes fins que de droit

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le commissaire M. Guy Lesage s'était absenté au moment du vote sur cette proposition.

RÉSOLUTION 99-CC-147 Adjudication de la soumission des photocopieurs #HBO-99.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public du 23 février 1999;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT la recommandation du procureur de la commission scolaire dans ce dossier;

En conséquence, il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond d'adjuger la soumission des photocopieurs #HBO-99 à Macoumo inc. (Coulombe et frères) étant le plus bas soumissionnaire entièrement conforme au montant de .019972 cents la copie à compter du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2004, le tout conformément au devis #HBO-99.

La commissaire Mme Annette Dumouchel ayant voté contre, la proposition est :

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Le commissaire M. Guy Lesage s'était absenté au moment du vote sur cette proposition.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION 99-CC-148 Congé de préretraite.

CONSIDÉRANT la mise en disponibilité de M. Gilles Taillon à compter du 1^{er} juillet 1999;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 279 à 285 du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT la demande de M. Gilles Taillon de bénéficier d'un congé de préretraite à compter du 1^{er} juillet 1999;

Il est proposé par la commissaire Mme Louise Larocque d'accorder à M. Gilles Taillon, un congé de préretraite d'une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8- Rapport sur l'état et les besoins des écoles et des services confessionnels pour l'année 1998-1999

Le directeur général présente aux commissaires le rapport de M. Carl Romain, responsable du soutien à l'administration de la confessionnalité scolaire.

RÉSOLUTION 99-CC-149 Demande d'utilisation de l'école St-Jean Bosco à Campbell's Bay.

CONSIDÉRANT la demande des responsables du Programme d'Enrichissement Éducatif du Pontiac (PEEP);

CONSIDÉRANT les objectifs éducatifs poursuivis par ledit organisme;

CONSIDÉRANT la situation géographique stratégique de l'école St-Jean Bosco de Campbell's Bay, pour le secteur Pontiac;

CONSIDÉRANT l'offre de l'organisme de défrayer des coûts mensuels de location de 400\$ et de prendre en charge l'entretien ménager (intérieur et extérieur de l'école);

CONSIDÉRANT la disponibilité de locaux à ladite école;

En conséquence, il est proposé par la commissaire Mme Nicole Miller Potvin d'accepter la demande du PEEP d'utiliser un local classe et un espace bureau à l'école St-Jean Bosco de Campbell's Bay. M. Fernand Sanchez sera chargé de convenir avec les représentants du PEEP des espaces que l'organisme pourra utiliser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

RÉSOLUTION 99-CC-150 MAO – école Laval.

CONSIDÉRANT l'ouverture de deux classes à l'école Laval de Ste-Thérèse;

CONSIDÉRANT la demande de la direction de l'établissement (dépôt de la liste);

Il est proposé par le commissaire M. Charles Langevin qu'un montant de 14 500\$ soit transmis à l'établissement "L'école de la Tréflière" à même le budget d'investissement 1999-2000 dans la réserve de la liste de priorités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 99-CC-151 Entente entre la Commission scolaire, M. Rémi Lacroix et l'ACSQ.

ATTENDU les termes de l'entente qui peut intervenir entre la Commission scolaire, M. Rémi Lacroix et l'ACSQ;

ATTENDU que le conseil des commissaires a pris connaissance d'un projet d'entente qui lui a été soumis en huis clos;

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond d'accepter les termes et modalités de l'entente soumise au conseil des commissaires;


Il est de plus résolu d'autoriser le président M. Daniel Moreau et le directeur général, M. Louis Pelletier à signer une entente conforme au projet soumis au conseil des commissaires, pour et au nom de la Commission scolaire.

Le commissaire, M. Paul Liberty ayant voté contre, la proposition est :

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

RÉSOLUTION 99-CC-152 Levée.

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que la présente session soit close.



Secrétaire général



Président